

PICKLEBALL CANADA
COORDONNATEURS DES ARBITRES
TÂCHES ET REponsabilités

COORDONNATEUR DE LA FORMATION DES ARBITRES
(CFA)

A. Généralités

1. Afin de soutenir les arbitres qui sont en formation, le Canada sera divisé en trois régions (voir la liste ci-dessous). Chacune d'elle comptera un Coordonnateur de la formation des arbitres (CFA) et un Coordonnateur des arbitres certifiés (CAC). Ces postes devront être comblés par des Arbitres certifiés (AC). Cependant, jusqu'à ce qu'il y ait suffisamment d'AC à travers le pays pour occuper ces fonctions, des Arbitres niveau 2 pourront y être nommés.
1. Le CFA aidera les nouveaux candidats arbitres à progresser à travers le programme de formation jusqu'à ce qu'ils obtiennent leur accréditation de niveau 2.
2. Le CAC supervisera l'Arbitre niveau 2 jusqu'à ce qu'il ait été évalué comme Arbitre certifié.

B. Régions

1. Est :
 - a. Québec, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve et Labrador, Île-du-Prince-Édouard.
2. Centre :
 - a. Ontario, Manitoba, Saskatchewan, Nunavut.
3. Ouest :
 - a. Alberta, Colombie-Britannique, Territoires du Nord-Ouest, Yukon.

C. Tâches et responsabilités

1. Il s'agit d'un poste de bénévole. Un candidat à ce poste doit être prêt à y consacrer quelques heures par mois.
2. Être membre de Pickleball Canada.
3. Tenir un registre des arbitres en formation et mettre à jour les informations au fur et à mesure que ceux-ci progressent dans le programme.
4. Contribuer à accroître le nombre d'arbitres qualifiés à travers le Canada en établissant un programme de formation dans sa région.
5. Offrir, si nécessaire, un soutien aux directeurs de tournois.
6. Mettre en place dans sa région une équipe de formateurs.
7. Cette équipe de formateurs sera responsable de :
 - a. Recruter et entraîner d'autres arbitres à devenir formateur.
 - b. S'assurer que les nouveaux formateurs offrent des sessions d'entraînement d'arbitres (théoriques et sur le terrain) qui soient conformes aux meilleures pratiques décrites dans le Manuel de l'arbitre de Pickleball Canada.
 - c. Mettre en place différentes méthodes pour promouvoir la formation d'arbitres dans leur région, entre autres:

- i. Organiser des sessions d'entraînement d'arbitres en collaboration avec des clubs locaux ou autres organisations.
 - ii. Favoriser l'utilisation des médias sociaux ou autres formes de communication virtuelles.
8. Superviser le processus d'évaluation des Arbitres niveau 1 et Arbitres niveau 2 :
 - a. Être en contact avec tous les AC et les Arbitres niveau 2 qui font de l'évaluation dans sa région.
 - b. Former les AC et les Arbitres niveau 2 qui font de l'évaluation dans sa région sur l'utilisation du Formulaire d'évaluation – Arbitre (FEA).
 - c. S'assurer que chaque AC ou Arbitre niveau 2 qui procède à une évaluation (Niveau 1 et/ou Niveau 2) lui fournisse un FEA dûment rempli.
9. Tenir un registre à jour des Arbitres niveau 1 et Arbitres niveau 2 accrédités de sa région.
10. Être prêt à donner de la formation aux futurs formateurs d'arbitres.
11. Assurer la liaison avec le CAC sur le développement des arbitres au fur et à mesure de leur progression dans le programme.

D. Formation

1. Coordonner avec les autres CFA les activités de formation et les communications faites à l'échelle nationale.
2. Maintenir à jour ses connaissances du USA Pickleball Règlement officiel – Édition internationale et du Manuel de l'arbitre de Pickleball Canada décrivant les meilleures pratiques en matière d'arbitrage.

E. Compétences

1. Excellente connaissance du Programme de formation des officiels de Pickleball Canada.
2. Excellentes aptitudes en enseignement.
3. Connaissances en informatique.
4. Habiletés à travailler avec différents individus via multiples méthodes (en personne, médias sociaux, courriel ou téléphone).
5. Excellentes capacités de leadership, d'organisation et de rédaction.
6. Excellentes qualifications en matière d'arbitrage, la certification est souhaitable, mais n'est pas obligatoire.

F. Aptitudes

1. Patience.
2. Respect des autres.
3. Comportement professionnel, mais agréable.
4. Excellentes habiletés en communication.
5. Excellentes aptitudes en relations interpersonnelles.

PICKLEBALL CANADA
COORDONNATEURS DES ARBITRES
TÂCHES ET REponsABILITÉS

COORDONNATEUR DES ARBITRES CERTIFIÉS
(CAC)

A. Généralités

1. Afin de soutenir les arbitres qui sont en formation, le Canada sera divisé en trois régions (voir la liste ci-dessous). Chacune d'elle comptera un Coordonnateur de la formation des arbitres (CFA) et un Coordonnateur des arbitres certifiés (CAC). Ces postes devront être comblés par des Arbitres certifiés (AC). Cependant, jusqu'à ce qu'il y ait suffisamment d'AC à travers le pays pour occuper ces fonctions, des Arbitres niveau 2 pourront y être nommés.
2. Le CFA aidera les nouveaux candidats arbitres à progresser à travers le programme de formation jusqu'à ce qu'ils obtiennent leur accréditation de niveau 2.
3. Le CAC supervisera l'Arbitre niveau 2 jusqu'à ce qu'il ait été évalué comme Arbitre certifié.

B. Régions

1. Est :
 - a. Québec, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve et Labrador, Île-du-Prince-Édouard.
2. Centre :
 - a. Ontario, Manitoba, Saskatchewan, Nunavut.
3. Ouest :
 - a. Alberta, Colombie-Britannique, Territoires du Nord-Ouest, Yukon.

C. Tâches et responsabilités

1. Il s'agit d'un poste de bénévole. Un candidat à ce poste doit être prêt à y consacrer quelques heures par mois.
2. Être membre de Pickleball Canada.
3. Établir dans sa région un processus de mentorat pour les Arbitres niveau 2 et assigner des mentors selon les besoins.
 - a. Le système de mentorat est développé pour supporter les Arbitres niveau 2 qui souhaitent obtenir l'accréditation d'Arbitre certifié.
4. Superviser l'entraînement et soutenir l'Arbitre niveau 2 jusqu'à ce qu'il soit évalué pour sa certification.
5. Rencontrer l'Arbitre niveau 2 et mesurer ses connaissances afin d'estimer s'il est prêt à être évalué pour sa certification.
6. Encadrer, si nécessaire, l'Arbitre en chef d'un tournoi ou le Coordonnateur des arbitres d'un tournoi.
7. Mettre en contact l'Arbitre en chef d'un tournoi ou le Coordonnateur des arbitres d'un tournoi avec les Arbitres certifiés de sa région.

8. Assurer la liaison avec le CFA à propos du développement des arbitres au fur et à mesure de leur progression dans le programme.

D. Formation

1. Coordonner avec les autres CAC les activités de formation et les communications faites à l'échelle nationale.
2. Maintenir à jour ses connaissances du USA Pickleball Règlement officiel – Édition internationale et du Manuel de l'arbitre de Pickleball Canada décrivant les meilleures pratiques en matière d'arbitrage.

E. Compétences

1. Connaissance approfondie du Programme de formation des officiels de Pickleball Canada.
2. Connaissances en informatique.
3. Habilités à travailler avec différents individus via multiples méthodes (en personne, médias sociaux, courriel ou téléphone).
4. Excellentes capacités de leadership, d'organisation et de rédaction.
5. Excellentes qualifications en matière d'arbitrage, la certification est souhaitable, mais n'est pas obligatoire.

F. Aptitudes

1. Patience
2. Respect des autres.
3. Comportement professionnel, mais agréable.
4. Excellentes habiletés en communication.
5. Excellentes aptitudes en relations interpersonnelles.